



Exemple à suivre pour une VOITURE

Liste des photos obligatoires - 1/3

Faites les mêmes photos !

Plusieurs photos possibles par lien, pour un maximum de poids de 4mo par lien.



1- Achetez le journal du jour avec la date lisible (il servira pour dater vos photos)

Choisissez un journal ou un magazine qui se repère de loin, car il sera posé sur le véhicule

Nom du lien internet : « Photo d'un journal récent daté »

2- Photographiez votre véhicule de 3/4 avant gauche avec la plaque d'immatriculation lisible et la présence du journal.

Nous devons voir le véhicule en intégralité comme sur la photo. Face, flanc gauche et immatriculation. Photos à prendre en extérieur, pas enfermé dans un garage.

Nom du lien internet : « Photo 3/4 avant gauche avec le journal »

3- Photographiez votre véhicule de 3/4 arrière droit avec la plaque d'immatriculation lisible et la présence du journal.

Nous devons voir le véhicule en intégralité comme sur la photo. Arrière, flanc droit et immatriculation. Photos à prendre en extérieur, pas enfermé dans un garage.

Nom du lien internet : « Photo 3/4 arrière droit avec le journal »

4 et 5 - Photographiez l'intérieur en montrant les places assises et la présence du journal.

Soit deux photos (avant et arrière) soit une photo en ouvrant les portes.

Nom du lien internet : « Intérieur de l'habitacle (sièges et ou aménagement arrière) »





Exemple à suivre pour une VOITURE

Liste des photos obligatoires - 2/3

Faites les mêmes photos !

Plusieurs photos possibles par lien, pour un maximum de poids de 4mo par lien.



6- Photographiez votre moteur (le journal n'est pas obligatoire)

Nous devons le voir en place dans son emplacement comme sur la photo.

Nom du lien internet : « Photo du moteur dans le véhicule »



7- Photographiez votre plaque constructeur (le journal n'est pas obligatoire)

Nous devons pouvoir lire le même numéro de série qu'indiqué sur le certificat d'immatriculation.

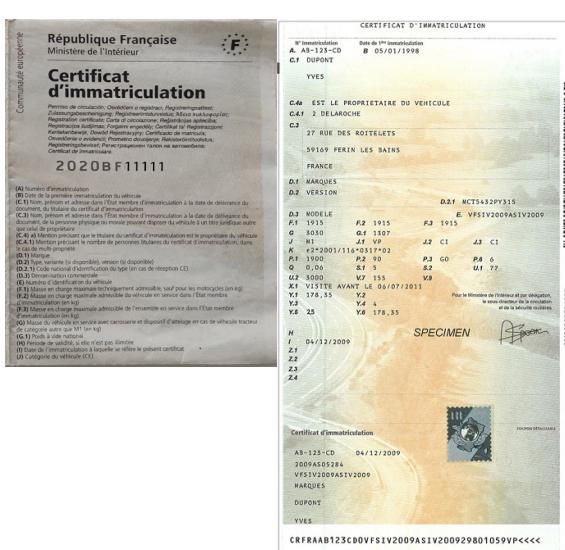
Nom du lien internet : « Photo de la plaque constructeur rivetée sur le véhicule »



8- Photographiez votre frappe à froid (le journal n'est pas obligatoire).

Nous devons pouvoir lire le même numéro de série qu'indiqué sur le certificat d'immatriculation

Nom du lien internet : « Photo du numéro de série frappé à froid »



9- Photographiez votre certificat d'immatriculation ou carte grise (recto + verso).

Vérifiez que les inscriptions soient parfaitement lisibles. Ce document doit obligatoirement être à votre nom ou à celui du vendeur. Sauf en cas de succession, où il devra être accompagné de l'acte de dévolution successorale et sauf en cas de vente par un professionnel, où il devra être accompagné de la facture d'achat.

Nom du lien internet : « Certificat d'immatriculation (carte grise) [recto+verso] »



Exemple à suivre pour une VOITURE

Liste des photos obligatoires - 3/3

Faites les mêmes photos !

Plusieurs photos possibles par lien, pour un maximum de poids de 4mo par lien.

10- Photographiez votre certificat de cession (si le certificat d'immatriculation n'est pas à votre nom) CERFA 15776*2

Le vendeur doit être le titulaire du certificat d'immatriculation, et vous l'acheteur. Sauf en cas de succession, vous utiliserez l'acte de dévolution successorale et sauf en cas de vente par un professionnel, vous utiliserez la facture d'achat.

Si achat à un particulier à l'étranger (UE ou hors UE) : remplacez par l'acte de vente rédigé dans le pays d'achat du véhicule. Traduction obligatoire par un traducteur agréé dont le cachet doit figurer sur la traduction. En revanche, pour les documents rédigés en Anglais, Allemand, Néerlandais, Italien, Espagnol ou Portugais, la traduction ne sera demandée par la FFVE que si nécessaire à la bonne compréhension du dossier.

Vérifiez que les informations soient parfaitement lisibles.

Nom du lien internet : « Preuve de propriété »



11- Photographiez votre pièce d'identité (recto + verso)

Vérifiez que les informations soient parfaitement lisibles.

Nom du lien internet : « Pièce d'identité, CNI ou Passeport/KBIS si professionnel [recto-verso] »



Si votre véhicule est importé hors d'Europe
(Les imports de la Suisse et GB nécessitent ce document par exemple).

12- Photographiez votre certificat fiscal 846-A

Vérifiez que les informations soient parfaitement lisibles.

Nom du lien internet : « Document 846-A des douanes ou IMA »